

Délibération

Du Comité Syndical

Du 20 juin 2019

RAPPORTEUR: Olivier MAJEWITCZ, Président du GAL

TITRE: Demande de subvention pour le poste de gestionnaire LEADER – Année 2019

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 février 2016, le comité syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d'Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2014-2020.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour le poste de gestionnaire LEADER auprès de la Région Hauts-de-France.

Ainsi, il est donc proposé le plan de financement suivant pour l'exercice 2019 avec une dépense totale évaluée à 33 762,70 € :

	Dépenses	Dépense subventionnable	Recettes	
Salaires et charges 1 ETP gestionnaire LEADER (12 mois)	29 358,87	14 679,44	Région Hauts de France	11 743,55
Frais de fonctionnement indirects (forfait 15% des frais de personnel directs éligibles - art.68 du règlement UE n° 1303/2013)	4 403,83		FEADER - LEADER	11 816,95
8			Autofinancement SyMPaC	10 202,21
TOTAL ,	33 762,70	14 679,44	TOTAL	33 762,70

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- m'autoriser à solliciter la subvention de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la gestion du programme LEADER;
- m'autoriser à signer toute pièce utile à l'exécution de cette présente délibération.

Acte certifié executoire compte-tenu de :

 □ sa réception en Sous Préfécture 0.27 juin 2019

 □ son envoi à l'afficience au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 16 juin 2019

Le Président du SyMPa

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANMITE

Le Président

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2019

Le vingt juin de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS et sous la présidence de Monsieur Pascal PESTRE en ce qui concerne le vote du compte administratif.

Etaient présents:

Mmes Malika BOUAZZI, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers);

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés:

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr MARTIN), Nicole HEUX (pouvoir Mme BOUAZZI), MM. Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT (pouvoir Mme DEWET), Bernard LELIEVRE (pouvoir Mme DUCLOY), Philippe MIGNONET (pouvoir Mr PESTRE), Henri-Christian SEREDNICKI (pouvoir Mr LEGRAND) (Grand Calais Terres & Mers);

MM. Jean-André DELACRE, Julien RENAULT (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

MM. Marc MEDINE, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient Absents:

M. Guy ALLEMAND (Grand Calais Terres & Mers).

M. Yves ENGRAND (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq).